



## **Note de presse**

### ***Rencontres de la Santé à domicile 2023***

#### **Contexte**

La FEDEPSAD organise tous les ans « Les Rencontres de la Santé à domicile » (RSAD). Cet événement réunit les adhérents de la Fédération, les représentants des pouvoirs publics, des parlementaires, les patients ainsi que les professionnels de santé hospitaliers et libéraux.

Les Prestataires de santé à domicile (PSAD) jouent un rôle de plus en grand dans la résilience du système de santé fragilisé par les crises de la Covid 19, de l'hôpital et de l'accès aux soins. Ils réalisent les conditions du transfert des patients de l'hôpital vers la ville et contribuent à la coordination entre les acteurs. Les PSAD prennent en charge quelque 3,5 millions de patients là où ils vivent. Ils se sont emparés des innovations, notamment numériques, pour s'adapter à l'évolution des besoins en transformant leurs pratiques. Ils ont entamé les travaux sur la redéfinition de leur statut et se préparent à la mise en place de la certification HAS.

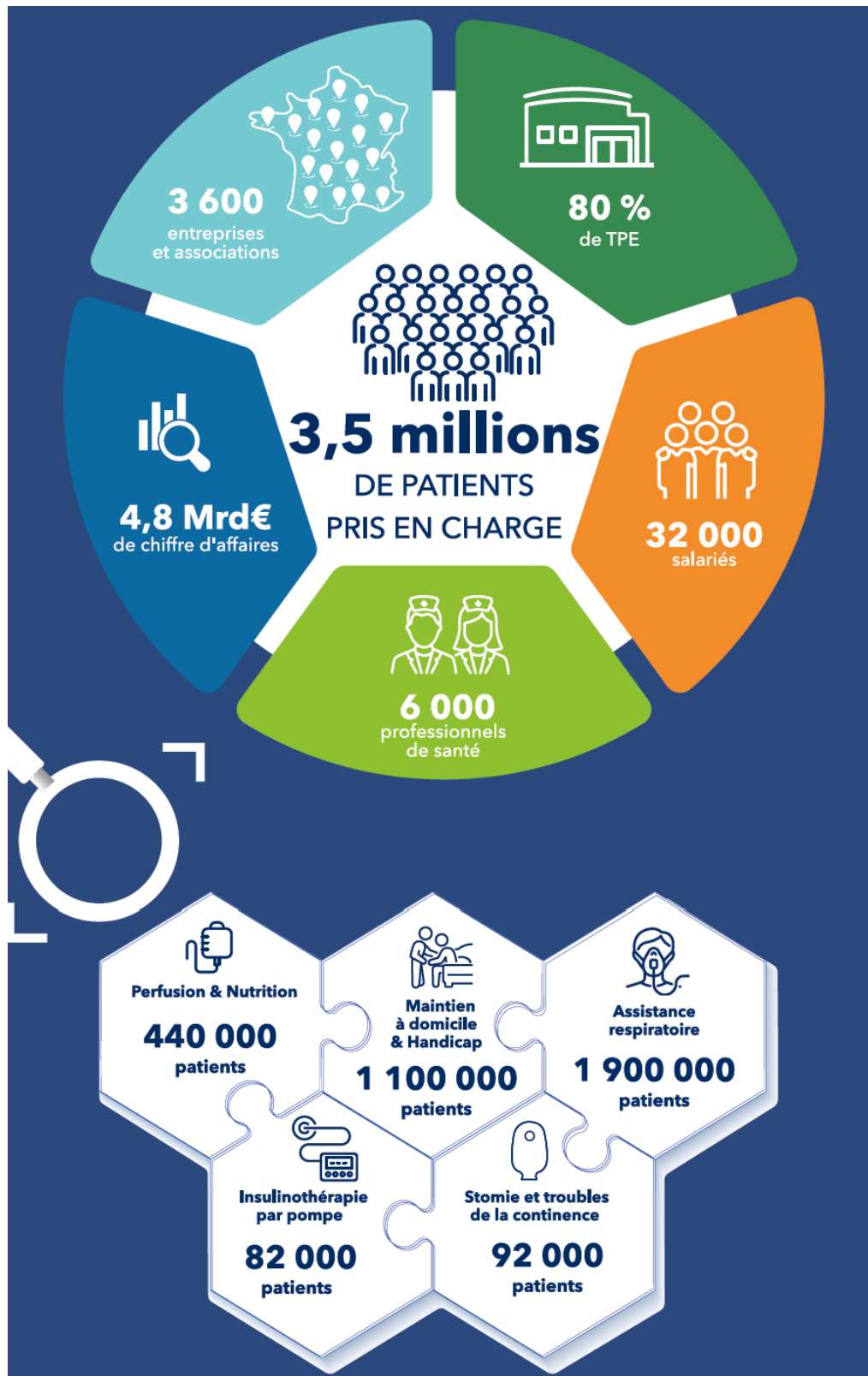
L'édition 2023 des RSAD s'est déroulé sans un contexte marqué par une détérioration de l'économie qui assombrit l'avenir des entreprises. Après plus de 10 ans de baisses tarifaires continues imposées par les pouvoirs publics, l'inflation affecte les résultats financiers des entreprises. Une part d'entre elles connaît d'importantes difficultés de trésorerie et de financement qui suscitent de vives inquiétudes. La dissociation tarifaire prévue dans la LFSS 2023, qui tombe au pire moment.

***Cette note de presse est tirée du déjeuner de presse organisé par Louis Champion, président de la Fédération des PSAD, à l'issue des RSAD 2023.***

# Sommaire

- Contexte -----1
- Les chiffres clés des PSAD -----3
- Les PSAD, acteurs essentiels et efficaces de la santé de proximité -----4
  - Deux études médico-économiques démontrent l'efficacité des PSAD -----4
    - Perfusion : les données de l'observatoire SANTEDOM STAT confirment la pertinence économique de la perfusion en ville avec les PSAD -----4
    - PPC : les résultats de la plus vaste opération de télésuivi d'Europe confortent l'excellence des PSAD -----5
  - Les PSAD une ressource mobilisable en situation de crise -----6
  - Insulinothérapie : le rôle d'accompagnement des PSAD plébiscité par les patients et les prescripteurs -----6
- Une économie détériorée qui fragilise les entreprises -----8
  - Des entreprises exsangues -----9
- Et maintenant ? ----- 10

# Les chiffres clés des PSAD



# Les PSAD, acteurs essentiels et efficaces de la santé de proximité

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) participent à la prise en charge, à leur domicile, de patients qui nécessitent la mobilisation de dispositifs médicaux dont certains sont très complexes. Il peut s'agir de patients ayant un besoin ponctuel, lié à une sortie d'hospitalisation par exemple, un suivi quotidien pour le traitement d'une pathologie chronique, ou bien de personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap.

Les PSAD sont organisés pour répondre en quelques heures aux besoins des patients, où qu'ils se trouvent. À cet égard, ils constituent un atout à mobiliser dans tous les territoires pour améliorer l'accès aux soins et les parcours des patients.

## *Deux études médico-économiques démontrent l'efficacité des PSAD*

Deux études médico-économiques permettent d'objectiver la contribution des PSAD à l'organisation des soins. La première, sur les prises en charge mobilisant des perfusions, a été présentée dans le cadre des RSAD 2023. La seconde porte sur la prise en charge des patients souffrants d'apnée du sommeil.

### **Perfusion : les données de l'observatoire SANTEDOM STAT confirment la pertinence économique de la perfusion en ville avec les PSAD**

Les données 2022 sur la perfusion, issues de l'observatoire SANTEDOM STAT<sup>1</sup>, confirment que l'augmentation du nombre de patients (+11 %) est le principal facteur de croissance de la dépense (+6,6 %). Le nombre de patients pris en charge a augmenté de manière constante, pour atteindre 446 362 en 2022, soit 44 489 de plus qu'en 2021. L'observatoire souligne un fort renouvellement des patients, environ 75 %, entre 2021 et 2022, dont le profil évolue avec un léger recul de la part des plus de 60 ans, qui passe à 61,3 % en 2022.

La dynamique d'augmentation importante du flux de patients hôpital/ville qui s'est installée avec la crise sanitaire se poursuit en post-Covid.

La croissance de la dépense de perfusion à domicile s'explique par les politiques de santé publique :

- La réduction des durées moyennes de séjour,
- Le virage domiciliaire,
- L'ouverture, en 2016, à toutes les molécules ayant une AMM, ATU ou RTU en ville,
- La cotation de la surveillance des cathéters périmerveux par les IDEL en 2021.

---

<sup>1</sup> Observatoire mis en place mis en place par la FEDEPSAD avec l'UPSADI et l'UNPDM

Cette croissance devrait s'installer entre 7 % et 10 % de manière pérenne, poussée par le vieillissement de la population et la poursuite des politiques de santé publique.

**Toutefois, si l'augmentation du nombre de patients cause mécaniquement celle des dépenses, qui passent de 413,3 M€ en 2019, à 440,6 M€ en 2022, en revanche, le forfait moyen dépensé par patient recule. Le coût par patient baisse de 3,6 % entre 2019 et 2022.**

Quel que soit le mode d'administration, **la prise en charge en ville est la stratégie économique la plus efficace. Avec les PSAD, une perfusion réalisée en ville est 5 fois moins élevée que celle effectuée à l'hôpital.**

Deux études comparatives sur les modalités et coûts de prise en charge (antibiothérapie et immunothérapie) sont lancées et viendront confirmer et préciser cette affirmation en septembre 2023.

### **PPC : les résultats de la plus vaste opération de télésuivi d'Europe confortent l'excellence des PSAD**

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) accompagnent 1,6 million de patients souffrant d'apnée du sommeil et bénéficiant d'un traitement par Pression positive continue (PPC). Dès 2018, la mise en place d'une nomenclature liée à l'observance des patients apnéiques a permis de développer et de valoriser des solutions de télésuivi pour les patients bénéficiant d'un traitement par PPC.

Pour mettre en œuvre le télésuivi, les entreprises de PSAD ont renouvelé leur parc de machines PPC et développé des plateformes numériques innovantes. Cette modernisation représente **un effort d'investissement inédit de 300 millions d'euros assumés par les entreprises.**

Ces outils ont permis **une mise en place rapide du télésuivi en France pour 1,5 million de patients. Il s'agit de la plus grande opération de télésanté en Europe.** La forte capacité d'adaptation et de transformation des Prestataires de santé à domicile (PSAD) à se saisir de l'innovation pour construire des outils numériques et transformer leurs pratiques explique aussi l'ampleur de cette expérimentation unique au monde. Cinq ans après, les premiers résultats de l'étude IMPACT PPC<sup>2</sup>, présentée lors du Congrès du sommeil de la Société française de recherche et médecine du sommeil (SFRMS) en novembre 2022, témoignent d'un niveau élevé d'observance un mois après l'initiation d'un traitement par PPC. Après un an d'utilisation, l'observance thérapeutique de la PPC est maintenue ou améliorée pour une majorité de patients en bénéficiant.

Ce bon résultat s'explique par la réactivité et l'exploitation rapide des données de télésuivi par les prestataires de santé à domicile (PSAD). À partir de l'analyse en temps réel de la durée d'utilisation, de la fréquence des apnées, de la pression de l'air et d'éventuelles difficultés liées au masque, les PSAD ont mis en place un accompagnement rapproché du patient. Cette

---

<sup>2</sup> Cette étude a été menée conjointement par la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) et l'Union des PSAD indépendants (UPSADI), avec la participation de la société Resmed.

approche personnalisée évite les décrochages et raccourcit le délai de la prise en charge médicale lorsque des signaux d'alerte sont relevés, grâce à la transmission des données au médecin. Ce qui permet d'allouer plus de ressources aux patients qui le nécessitent.

### ***Les PSAD une ressource mobilisable en situation de crise***

Les PSAD sont organisés pour répondre en quelques heures aux besoins des patients où qu'ils se trouvent. À cet égard, ils constituent un atout à mobiliser dans tous les territoires pour améliorer l'accès aux soins et les parcours de nombreux patients, notamment lors des situations de crise.

Pendant la crise de la Covid-19, les PSAD ont permis à quelque 100 000 patients de bénéficier d'une oxygénothérapie à domicile. Ils ont aussi prêté aux hôpitaux 3 000 respirateurs permettant de prendre en charge en urgence les patients et ont participé à l'accélération des sorties hospitalières, par la prise en charge des patients chez eux.

À l'été 2022, lors de la canicule, les PSAD ont soulagé les services d'urgences et évité l'hospitalisation de plus de 5 000 patients âgés, en mettant en place une hydratation par perfusion à domicile en coordination avec les infirmiers libéraux et médecins traitants.

### ***Insulinothérapie : le rôle d'accompagnement des PSAD plébiscité par les patients et les prescripteurs***

Une étude réalisée auprès de 1 118 patients diabétiques entre février et mars 2021, par le Diabète LAB de la Fédération française des diabétiques<sup>3</sup> révèle que ces derniers sont pleinement satisfaits des services délivrés par les PSAD. Les répondants à cette enquête ont attribué un score moyen de satisfaction de 9/10.

Dans le détail, les patients diabétiques ont attribué une note de 8,9/10 au service d'accompagnement de leur PSAD et de 9,1/10 aux différents services logistiques délivrés par les entreprises ou associations PSAD.

Cette étude rejoint les données issues de l'enquête OpinionWay pour la FEDEPSAD dévoilées en septembre 2021. Les patients avaient alors attribué une note de 8,3/10 à la qualité de conseil des infirmiers PSAD autour de leur traitement, et des notes au-delà des 8,5/10 pour le niveau de compétence de l'intervenant, les moyens déployés pour la résolution des problèmes médicotéchniques ou encore la disponibilité du PSAD et de l'astreinte 24 h/24.

---

<sup>3</sup> Etude publiée dans *Médecine des maladies métaboliques*

Le même haut degré de satisfaction des patients est mis en évidence dans chacun des domaines d'intervention des PSAD.

## Une économie détériorée qui fragilise les entreprises

En dix ans, les PSAD ont absorbé plus de 700 millions d'euros de baisses tarifaires. Cela signifie que leurs tarifs ont été rabetés de 30 %. Les entreprises ont très difficilement surmonté ces baisses. Elles y sont parvenues en partie grâce aux gains de productivité qu'elles ont réalisés et en se groupant pour leurs achats.

Avec le retour de l'inflation, cette situation n'est pas tenable dans la durée. Les marges opérationnelles des entreprises atteignent des niveaux alarmants qui menacent leur survie et obèrent leur capacité d'investissement.

La FEDEPSAD a mis en place un *Observatoire de l'inflation* sur les domaines de l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, le diabète, la stomie et les troubles de la continence, afin d'informer régulièrement les pouvoirs publics sur la situation du secteur. Les chiffres consolidés sur l'année 2022 confirment une hausse inquiétante des coûts pour les entreprises. Avec une inflation de 5,9 %, supérieure à celle observée par l'INSEE sur un an en 2022 (5,2 %), l'impact moyen sur l'ensemble du secteur est considérable. Dans le détail, la hausse des prix est de +7,1 % dans les activités de stomie et d'incontinence, +6,8 % pour l'insulinothérapie par pompe, +5,2 % dans le respiratoire.

### **L'inflation : une facture de 175 millions d'euros insoutenable pour les entreprises**

L'observatoire estime que l'ensemble des impacts liés à l'inflation représente environ 175 M€ sur l'année 2022.

Face à cette explosion des coûts (+3,5 % pour les charges de personnels, +5,2 % sur les achats +18,9 % sur les coûts de transport) les PSAD sont dans l'impossibilité de répercuter ces hausses, leurs prix limites de vente étant fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS).

### **Le risque de décrochage du secteur, sur lequel la FEDEPSAD avait alerté les pouvoirs publics dès cet automne, avec des risques de faillites d'entreprises, est toujours présent.**

Malgré l'efficacité des prises en charge innovantes et l'importance de la place désormais occupée par les PSAD, qui prennent en charge 3,5 millions de patients sur l'ensemble du territoire, les pouvoirs publics ne considèrent pas les défis nouveaux auxquels est confronté ce secteur non seulement en matière organisationnelle, mais aussi sur le plan économique.

### **Une ardoise de 259 millions d'euros en 2022**

Aux effets de l'inflation, s'ajoutent des baisses de tarifs prononcées par le Comité économique des produits de santé (CEPS) en 2021 (44 M€) et 2022 (85 M€) pour un total de 129 millions d'euros qui fragilisent la rentabilité des entreprises. En 2023, un nouveau coup de rabet est programmé à hauteur de 11 M€ en 2023. Les baisses de ces trois dernières années portant sur



les nomenclatures, forfaits PPC, perfusion, sonde urinaire et système de surveillance du glucose en continu Dexcom G6..

En 2022, l'impact cumulé des baisses imposées de tarifs et de l'inflation sur les coûts représente 259 millions d'euros.

### **Des entreprises exsangues**

Aujourd'hui, les résultats opérationnels s'effondrent et deviennent très préoccupants. Ils se situent désormais en dessous des normes. Un nombre croissant d'entre elles n'ont plus de trésorerie.

La situation est très tendue et les risques de casse à la fin du premier trimestre, sur lesquels la FEDEPSAD avait alerté le Gouvernement cet automne, sont réels.

## Et maintenant ?

La France est en retard par rapport à ses voisins européens dans la mise en œuvre du virage vers l'ambulatoire et le domicile. Plus que jamais, dans un pays où l'accès aux soins est fragilisé par la crise des hôpitaux et la désertification médicale, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux modèles de prises en charge, plus adaptés aux besoins des patients, plus efficaces et plus équilibrés entre la ville, l'hôpital et le domicile.

Les PSAD et leurs entreprises sont les acteurs de cette transformation. Non seulement, ils permettent des prises en charge dont les coûts sont jusqu'à 5 fois moins élevés qu'en établissement, mais ils contribuent aussi à libérer du temps médical par leur contribution à la coordination des soins.

L'Institut Montaigne confirme d'ailleurs dans son récent rapport<sup>4</sup> que les PSAD sont des acteurs « *sur lesquels s'appuyer pour améliorer la coordination entre les acteurs du parcours de santé* », du fait de leur positionnement « *à l'interface entre l'hôpital, la ville et le domicile* », mais aussi grâce à leur maillage territorial homogène, leurs « *bonnes compétences techniques et logistiques* » et, enfin, à leurs « *connaissances sur des aspects plus médicaux (en particulier, traitements pour les maladies chroniques...)* ».

L'heure des choix est venue pour l'État.

La FEDEPSAD est prête à prendre ses responsabilités et à travailler à une refonte constructive du mode de financement des activités PSAD, mais en retour le Gouvernement doit donner des gages sur le plan économique et statutaire. **La situation actuelle ne peut pas perdurer.**

### La FEDEPSAD demande

- **La reconnaissance du statut des PSAD dans le Code de la santé publique comme acteurs de la santé de proximité.** Malgré leur rôle indispensable dans le système de soins et dans le virage ambulatoire, les PSAD sont seulement mentionnés au Code de la santé publique, mais leur statut n'est pas spécifié.

Le rapport rendu par l'IGAS en 2020 était favorable à une évolution des missions des PSAD sous réserve d'un encadrement renforcé. La reconnaissance du statut des PSAD permettrait de parvenir à cet objectif et ainsi renforcer l'encadrement et la transparence de leurs activités.

Dans le contexte de désertification médicale et de tensions dans tout le système de santé, reconnaître le statut des PSAD permettrait de développer la coordination des soins dans les territoires en intégrant les PSAD aux organisations territoriales comme les CPTS.

Cela permettrait d'étendre les compétences des PSAD et les prises en charge associées dans les domaines dans lesquels la France est en retard au niveau européen. Les PSAD sont un levier puissant d'amplification du virage ambulatoire de notre système de santé pour :

- La dialyse à domicile, qui n'est aujourd'hui une réalité que pour 7 % des patients français quand ce taux atteint 20 % chez nos voisins ;

---

<sup>4</sup> *Soins ambulatoires et à domicile : un virage essentiel*, publié en février 2023 par l'Institut Montaigne

- La chimiothérapie et l'immunothérapie à domicile (moins de 2 % en France contre 50 % chez nos voisins) ;
  - Les soins palliatifs et la fin de vie à domicile, volonté d'une majorité de nos concitoyens, et impossibilité de notre système de santé alors que la cohorte des décès explose.
- **Une certification réaliste.** Le chantier de la certification des PSAD par la Haute autorité de santé (HAS), prévu dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2021 et faisant également suite au rapport IGAS de janvier 2020, doit également avancer. En plus de l'inscription du statut, la certification sera une garantie supplémentaire de la qualité et la sécurité des soins délivrés par les PSAD.
- **Des objectifs et des moyens tenables afin que les PSAD soient jugés sur leur performance.** Le dispositif actuel prix/volume n'est pas tenable puisque les volumes augmentent mécaniquement à mesure que le nombre de patients pris en charge évolue.

## Une nouvelle identité visuelle pour la Fédération des PSAD



A l'occasion des Rencontres de la santé à domicile 2023, la Fédération des PSAD a présenté à ses adhérents sa nouvelle identité visuelle. Un nouveau logo et un système graphique complet, pour l'ensemble des domaines d'intervention des PSAD, ont été créés. Avec cette nouvelle identité, un nouveau chapitre s'ouvre pour la Fédération, dans la modernité et l'innovation.

